



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 24 Avril 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Compte Administratif 2019 - Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTTE Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

LORENZI Thérèse	à	Marie-Hélène PADOVANI
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien

ABSENTS : -

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Compte Administratif 2019 - Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif 2019, du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le nouveau président élu préside la séance et participe au vote,

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-Président délégué aux Finances et après en avoir délibéré ;

ADOPTE

(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli ; Morganti)

Le Compte Administratif 2019 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs qui présente les résultats suivants :

I) Résultat Brut de Clôture

Recettes réalisées : 11 432 031,21 €
Dont en investissement : 5 028 179,73 €
en fonctionnement : 6 403 851,48 €

Dépenses Réalisées : 10 580 471,48 €
Dont en investissement : 4 176 620,00 €
en fonctionnement : 6 403 851,48 €

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de : **851 559,73€**

II) Résultat Net de Clôture

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de 451 846,44 € et en dépenses de 38 728,80 €, le résultat net de clôture 2018 s'élève à **1 264 677,37 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification